



**DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE GISORS
COMMUNE DE BEZU-SAINT-ELOI**

DELIBERATION 2019 - 46

Date de convocation : 19/06/2019		<p>L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Yves PETIT, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mmes et MM. Yves PETIT (pouvoir de F. BAZIRE), Michelle DUPONT (pouvoir de F. SENECA), Thierry ROBERT, Claude LEEMANS (pouvoir de C. BENARD), Tina SAMBE, Sandra FAIVRE, Emmanuel DRIQUE, Camille MESNY, Gaston LESUEUR.</p> <p>Absents excusés : Mmes Françoise BAZIRE (pouvoir à Yves PETIT), Chantal BENARD (pouvoir à Claude LEEMANS), Florence SENECA (pouvoir à Michelle DUPONT).</p> <p>Absents : MM. Wilfrid LALY, Alexandre CORREIA TORRES, Frédéric LEPAGNOT.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Michelle DUPONT</p>
Membres :		
En exercice :	15	
Présents :	9	
Votants :	12	
N°	2019 - 46	<p style="text-align: center;">Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neaufles Saint Martin – Avis du Conseil Municipal.</p> <p style="text-align: right;">Abstention : M. E. DRIQUE</p>
Vote pour	11	
Vote contre	0	
Abstention	1	

La Commune de Neaufles-Saint-Martin a arrêté son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 18 Avril 2019, et va le soumettre à enquête publique.

En tant que commune limitrophe, la commune de Bézu Saint Eloi est consultée sur ce projet.

La Commune a reçu un cédérom contenant toutes les pièces du dossier.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce projet de PLU conformément à l'article L123-9 du Code l'Urbanisme.

Après examen du projet, en particulier les secteurs limitrophes de la Commune de Bézu Saint Eloi, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **De n'émettre aucune observation sur le projet et donne donc un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Neaufles Saint Martin.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Yves PETIT

